



Morale anomique, morale de l'avenir ?

*Conférence du 18 Septembre 2012 par M. Philippe Halleux,
professeur de Morale et licencié en Philosophie de l'ULG.*

Je vais vous parler de morale mais sans en faire car, comme le disait Pascal, la vraie morale se moque de la morale. Dans mon métier à vrai dire, qui est, professeur de morale laïque non confessionnelle, je suis très mal à l'aise vis-à-vis de ce titre qui est tout simplement insensé, c'est le point de départ de mon propos. D'abord que signifie le mot morale. Pour le définir, il s'agit de s'en référer à son origine latine, mores, les mœurs, les comportements des hommes entre-eux. En grec cela se dit ethos. Certains confondent d'ailleurs l'éthique et la morale, les anglo saxons n'utilisent que le mot ethic. Nous avons la chance de parler le français, la langue des Lumières et je partage avec bien d'autres la distinction entre les deux termes qui fait de la morale le comportement pratique ou intellectuel- des hommes entre eux tandis que l'éthique est la morale « personnelle », mon comportement de moi avec moi, et de moi envers le monde. Si nous entendons sur cette première distinction mon propos sera à la fois plus clair et plus riche. Plus moderne également car l'individu singulier n'a pris sens que tardivement. Écrire en Je et dans une langue vernaculaire est un acte fondateur qu'on attribue à Descartes et à son Discours de la méthode. Certains pourraient m'objecter que les Confessions de St Augustin ont ces caractéristiques mais c'est la créature de Dieu qui parle, non l'individu libre. Bref, il y aurait matière à disputatio sur ce sujet mais je vous rassure d'emblée ce n'est ni ma tasse de thé ni ma gorgée de bière. Bière parlons-en, justement car c'est certainement de la conscience de la mort et dans la perspective d'un au-delà meilleur, qu'on appelle en philosophie sotériologique (un salut donc) qu'est née certainement la morale. Sublimation géniale de nos angoisses métaphysique qui va donner un ensemble de règles qui vont distinguer l'homme de l'animal, la nature et la culture. L'homme serait donc un animal moral en même temps qu'un animal politique comme le décrit Aristote ? A vrai dire les deux termes se confondent initialement, la polis, version grecque l'urbs, la version latine de la cité, vont donner policé, poli et urbain, ce qui caractérise l'homme capable de vivre en société donc selon un certain code moral. Ce code moral qui s'appuierait sur la crainte de ou des dieux est véhiculé initialement par des mythes, c'est-à-dire des histoires édifiantes, sublimation également de nos turpitudes terrestres.

Professeur donc d'éthique car le programme de la CF impose un enseignement personnalisé, par compétence... Ensuite morale laïque non confessionnelle. En quoi bouffer du curé, s'opposer à la religion est une valeur ? En quoi séparer le privé du public est moral puisque justement est la morale, l'interaction publique des hommes ?

Que dire de non confessionnelle alors que cette morale dite laïque est traditionnellement fidèle à une idéologie qu'on peut qualifier de droit-de-l'hommisme... Bref, je suis professeur de philosophie morale et politique, n'en déplaise à certains.

Je voudrais commencer véritablement mon propos par une question. Quel est le titre du film inspiré d'un roman de H. G. Wells, publié en 1897, réalisé par James Whale, en 1933, on tirera de ce même roman une série télévisée britannique de 26 épisodes, diffusée en 1959, puis une autre, américaine, en 13 épisodes diffusée en 1975, 46 épisodes diffusée en 2000-2002. Enfin un film réalisé par John Carpenter, sorti en 1992 ? Il s'agit de the Invisible Man . Quel rapport avec la morale?

En fait la question de l'invisibilité résume celle de la morale. Tout simplement. Au-delà des références filmiques contemporaines, c'est une question essentielle développée déjà par les Grecs et par Platon qui se pose. Je serais tenté de dire définitivement, comme toutes les questions politiques et humaines. La seule différence, c'est que le mythe sert le propos du logos, du raisonnement. Pas besoin d'effets spéciaux mais simplement des yeux pour lire ou des oreilles pour écouter et... un peu d'imagination. Je veux en quelques mots évoquer l'anneau de Gyges, du nom de Gygès le Lydien, un texte qui fait partie du discours initial de Glaucon au livre II de la République de Platon. Voici l'histoire et le texte raccourcis, bien entendu que les puristes me pardonnent. C'est le père Platon qui parle: Il était en effet berger au service du roi de Lydie d'alors ; or, au cours d'un violent orage accompagné d'un séisme, la terre se fendit en quelque sorte et une ouverture béante apparut près de l'endroit où il faisait paître ses troupeaux. Voyant cela et s'émerveillant, il descendit et la fable raconte qu'il vit alors, parmi bien d'autres merveilles, un cheval d'airain, creux, avec des ouvertures, à travers lesquelles, en se penchant, il vit qu'il y avait à l'intérieur un cadavre, qui paraissait

plus grand que celui d'un homme, et qui ne portait rien d'autre que, à la main, un anneau d'or, qu'il retira en sortant. Lorsqu'arriva le jour de l'assemblée habituelle des bergers, en vue d'aller faire au roi le rapport mensuel sur l'état des troupeaux, il y vint aussi, portant cet anneau. Lors donc qu'il était assis au milieu des autres, il lui arriva par hasard de tourner le chaton de la bague vers lui à l'intérieur de sa main, ce qu'ayant fait, il devint invisible à ceux qui étaient assis avec lui, et ils parlaient de lui comme s'il était parti.. Ayant perçu cela, il fit aussitôt en sorte de devenir l'un des messagers auprès du roi et, sitôt arrivé, ayant séduit sa femme, il s'appliqua avec elle à tuer le roi et prit ainsi le pouvoir. »

On peut voir dans ce récit mythique un lien avec l'allégorie de la caverne au début du livre VII de cette même République. Je voudrais suggérer que l'histoire de Gyges est l'exacte antithèse du mouvement ascendant décrit dans l'allégorie de la caverne, dans la mesure où elle décrit le mouvement descendant d'un homme cherchant dans les lois de la nature une excuse pour échapper à ses responsabilités dans la vie sociale... La culture et la société, sont donc par nature ce qu'on appelle la culture et seules elles peuvent, selon Platon pousser l'homme vers ce qu'il a de meilleur par la connaissance et le respect de la loi. L'homme ne peut progresser qu'en s'arrachant justement à la nature, Jean-Jacques Rousseau n'a plus qu'à plonger dans son lac. Oserais-je une deuxième question qui s'adresse à chacun d'entre nous ? Cette question est d'une simplicité rare et d'une redoutable efficacité. Bref, je voudrais que chacun se demande ce qu'il ferait directement en sortant de cette lecture s'il était certain de l'impunité totale car devenu invisible

Les natures et les sources de la morale

Pour être clair on peut se demander où les hommes peuvent puiser leur morale, leur loi. En grec la loi c'est nomos. S'ils la puisent en eux-mêmes, il s'agit d'une auto-nomie. S'ils vont la chercher ailleurs c'est une hétéro-nomie. Voici la première distinction à faire. Ensuite il faut se demander si cette loi, cette morale, est contingente, liée au monde tangible, à la cité des hommes. On peut alors parler d'immanence. Si la loi transcende les hommes, si elle est du monde des idées platonicien ou divin alors on peut dire qu'elle est transcendante. Ceci étant posé, il est aisé, sans être un spécialiste, de comprendre de quel type de morale ou d'éthique nous sommes issus, quelle morale nous voulons, in fine.

En premier lieu la morale Hétéronomique

C'est à dire venant d'ailleurs. Mais d'où? De Dieux ou des hommes, du monde ou du ciel. La morale qui vient de ou des Dieux, Livre révélé, écritures saintes, traditions orales. C'est une transcendance verticale, c'est l'Évangile, l'ancien testament, le Coran, la Thora... Verticale car venant du Ciel... transcendance car de nature idéale, conceptuelle. On disait réaliste au moyen âge, lors de la querelle des Universaux.

S'il y a une transcendance verticale, je ne vois pas d'immanence de même nature, par contre je vois bien une transcendance horizontale. Les Droits de l'Homme en sont le parfait exemple. Mais qui peut définir l'Homme ? Comme l'affirme Edouard Delruelle, les Droits de l'Homme sont inutiles et incertains. Inutiles car ne pas les respecter ne nous fait pas encourir de châtement et incertains car pas universels dans la pratique...

Quant à une immanence horizontale, on comprend aisément qu'il s'agit de la loi, pure et dure. La loi est-elle à proprement parler une morale ? L'exemple de Gyges nous dit justement que non, la morale c'est ce qui nous fait bien agir sans crainte d'une sanction immanente.

Mais si la morale ne vient pas de l'extérieur, d'où peut-elle alors venir ?

Tout simplement de nous ! Oh, pas naturellement, c'est bien pour cette raison que Freud désigne l'enfant par un concept souvent mal compris de pervers polymorphe. enfants, immoraux selon la conception classique de la morale, celle que Nietzsche appelait la moraline.. Mais la morale est-elle simplement la norme ? Alors que représente notre morale à nous.

Mais si la morale vient de nous, comment y est-elle arrivée ?

Cela m'amène à vous parler maintenant de Kant et de la morale Autonomique. Sans entrer dans les détails, pour Kant, philosophe allemand de la fin du 18^{ème} siècle, la raison pure se rapporte à la connaissance, la raison pratique, la morale donc, à la volonté. Pour lui, toute connaissance se fait à partir de deux a priori, c'est à dire des connaissances qui échappent à l'expérience et la fondent, le temps et l'espace. Avec la morale, il se retrouve de nouveau aux prises avec le problème de l'a priori et de l'a posteriori. Première solution: la volonté agit d'après des lois et des préceptes moraux « dictés par le ciel », c'est-à-dire imposés de l'extérieur par quelqu'un d'autre, hétéronomiques donc, normes et lois qui proviennent de l'extérieur, de quelque chose ou de quelqu'un d'« autre ». Il va sans dire que tout cela ne plaît pas du tout à Kant. Il le juge indigne de l'homme, indigne de la raison humaine. Il écrit:

« Nous ne devons pas considérer certaines actions comme étant de notre devoir parce que ce sont des préceptes de Dieu, mais nous devons les considérer comme des préceptes de Dieu parce qu'elles sont intérieurement de notre

devoir. L'homme juste peut bien dire: je veux qu'il y ait un Dieu. »

Même un croyant, trouverait remarquable cette affirmation de Kant qui n'est aucunement un bouffeur de curés ni le classique « athée du village ». À sa manière, nouvelle et insigne, Kant respecte profondément la volonté libre qui « tend » intérieurement vers la religion; mais il affirme que c'est la religion et l'idée de Dieu qui proviennent de la volonté humaine qui les prend pour objet, et non la volonté humaine qui provient de Dieu. La révolution copernicienne de Kant se poursuit aussi dans le monde de la morale et de la liberté.

Deuxième solution: la volonté humaine agit d'après des critères empruntés a posteriori à l'expérience. Par exemple, la volonté humaine est déterminée par des besoins humains. Je veux travailler parce qu'il me faut bien manger. Je veux aimer mon prochain parce que nous avons tous besoin d'entraide. Kant ne nie pas l'importance de ces « impératifs hypothétiques », lesquels s'expriment par la petite formule: « Si tu veux A, alors fais B. » Ils lui semblent cependant une simple province du royaume de la morale, une province qui n'est même pas très intéressante. Tout le problème, en effet, réside dans le « si ». Ces impératifs sont, justement, hypothétiques. « Si tu veux A ... » : mais qui me dit que je dois ou que je peux vouloir A ? Qui me dit que je suis libre de vouloir A ou de ne pas le vouloir ? La morale hypothétique de ce genre est seulement une espèce de règle de prudence, une bonne vieille sagesse paysanne, une misère du point de vue de la pensée morale authentique. En outre, puisque cent hommes différents peuvent désirer cent choses différentes, nous aurons cent, ou mille morales. La morale fondée a posteriori est une morale individualiste, elle varie pour chaque homme et pour chaque temps. Ce genre de morale s'appelle relativiste: elle pose que A est bien relativement, à une certaine fin, et relativement à celui qui se donne cette fin. Une telle morale relativiste ne plaisait ni à Kant ni à ses brillants successeurs.

Kant cherche, et trouve, une troisième solution, Celle-ci est toujours fondée sur la synthèse a priori, c'est-à-dire sur un savant mélange d'a priori et d'a posteriori. La morale, elle aussi, tout comme la connaissance, est construite sur une forme a priori et sur des contenus a posteriori. Kant souligne qu'il existe des impératifs d'une autre espèce: les impératifs catégoriques.

Donnons-en un exemple. Une mère part en voyage; elle laisse à son fils une longue liste de tout ce qu'il doit faire et ne pas faire (« brosse-toi les dents avant d'aller au lit », « ne te salis pas avec de la confiture ». etc.), ou bien, elle lui fait des recommandations: « Essaie d'être poli et bien élevé ! » Elle ne dit rien de plus. Dans le premier cas, la mère a fourni des contenus, des préceptes, elle a laissé des règles explicites. Dans le second cas, elle a seulement affirmé un principe. La première mère est une mère « hypothétique », qui pense avoir affaire à un fils mineur et sans doute un peu idiot, tandis que la seconde est une mère « catégorique » qui pense avoir affaire à une personne responsable et adulte. Si elle le pensait vraiment, elle pourrait même s'abstenir de rappeler au fils de bien se conduire et d'être sage. Un fils véritablement adulte, responsable, le sait déjà par lui-même. Or c'est précisément d'un sujet comme celui-ci que s'occupe Kant. Comment un sujet rationnel livré à lui-même, sans maman, sans précepteur, sans dieu et sans diable, adulte, responsable, pensant et sentant, doit-il orienter sa vie ? Attention chers élèves, derrière cet exemple gentil se cachent finalement votre responsabilité scolaire.

Mais revenons à Kant et à ses impératifs catégoriques internes. Ils disent seulement : « Sois une personne morale; donne-toi des règles de conduite entièrement rationnelles; pose toi-même les limites de ta liberté. » Les impératifs catégoriques sont formels, ils expriment la forme dans laquelle il faut vivre sa liberté; ils ne disent pas ce qu'il faut faire. Ce qu'il convient de faire est de l'ordre des contenus : ceux-ci dépendent effectivement des besoins, des désirs, des circonstances. Le « contenu » des petites règles d'action doit être versé dans le « récipient » universel des impératifs catégoriques. Les impératifs catégoriques appartiennent à la nature rationnelle du sujet: ce dernier les éprouve à l'intérieur de lui-même; il les possède déjà et ne les tire pas de l'expérience.

Les procédés de la synthèse a priori dans l'ordre de la connaissance et dans celui de la volonté et de la liberté donc de la raison pratique et du jugement, sont proches. Les impératifs catégoriques moraux non seulement n'ont pas de contenu qui leur soit propre, ne prescrivent rien de concret dans la pratique, mais ils ne sont aucunement liés à des récompenses ou des châtements. Kant trouve monstrueuse l'idée du paradis et de l'enfer, ignoble le concept de récompense pour les bons et de punition pour les méchants. Je ne dois pas me conduire d'une manière droite et morale pour obtenir le prix de ma vertu. Chaque personne morale doit trouver dans sa propre conduite la seule et unique récompense. Il faut être moral parce que c'est là la meilleure manière - et la seule - de vivre dignement sa condition d'être humain. On dirait de nos jours que c'est la seule manière de « se réaliser pleinement ». Quelque part ce n'est pas une morale mais une éthique qu'il nous propose. Attention, le vieux célibataire de Königsberg se rend parfaitement compte que l'homme est aussi fortement mû par l'égoïsme, la violence, l'immoralité. C'est pourquoi il considère la vie morale comme une lutte et un conflit. Il a écrit que l'homme n'est « ni ange ni dieu ». La vie de l'homme, en tant que sujet libre, est difficile, pleine de doutes et d'incertitudes. Jamais à l'abri de la Tentation que décrit si bien Jankélévitch comme les gargouilles de Notre Dame, suspendues entre le ciel et la terre

Nos désirs et nos sens peuvent nous entraîner d'un côté, et la voix de l'impératif catégorique de l'autre. Le sujet rationnel doit toujours obéir à la voix « tyrannique » de son principe moral. Cette voix est (parfois) tyrannique; elle est pourtant toujours mienne et seulement fait qu'elle soit universelle ne signifie en aucune manière qu'elle est extérieure à l'homme.

Comment formuler ses fameux « principes pratiques a priori » ? Il nous donne des maximes formelles, c'est-à-dire des règles de principe, qui ne nous disent pas: « Fais ceci ou cela », mais plutôt: « Quoi que tu fasses, inspire-toi de ce critère. » Les maximes kantienne sont donc une sorte de « vulgarisation », de simplification de l'impératif catégorique. Celui-ci prescrit seulement: « Sois un sujet rationnel et moral. » Plus précisément, Kant affirme: « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle. » Sois franc-maçon, homme libre et probe en quelque sorte

Une formulation légèrement différente de ce principe est la suivante:

« Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en loi universelle de la nature. »

D'aucuns ont traduit cette maxime de manière encore plus laconique:

« L'homme est toujours une fin, jamais un moyen. »

La deuxième maxime est plus aisée à comprendre. Elle ressemble au précepte évangélique: « Aime ton prochain comme toi-même. » Cependant, elle est beaucoup plus forte. En effet, elle ne m'intime pas d'aimer émotionnellement, sentimentalement, avec le cœur (tout comme l'Évangile, puisqu'il privilégie toujours l'exercice de la volonté et le respect de l'autre à travers le respect de sa liberté et de sa dignité). Du reste, comment serait-il possible d'obliger quelqu'un à aimer? La religion accomplirait quelque chose d'absurde, si elle était ainsi comprise. Elle nous forcerait à aimer. « Tu m'aimeras de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta volonté », affirme le premier commandement, qui émane d'un Dieu possessif, lequel exige d'être adoré. Kant, lui, ne s'intéresse qu'à la volonté; il laisse de côté le cœur (auquel on ne peut commander) et l'âme (dont on ne sait pas ce qu'elle est). Il suffirait d'appliquer avec rigueur cette maxime kantienne à tous les niveaux des rapports entre les individus et les nations pour « révolutionner » littéralement le cours de l'histoire. Toute exploitation de l'homme par l'homme, toute malhonnêteté, toute humiliation disparaîtrait ainsi.

La première maxime est plus subtile et se prête à des mésinterprétations contre lesquelles Kant, lui-même, a dû se battre. On pourrait penser, en effet, qu'il s'agit là d'une maxime de la « bonne foi », Quiconque agirait dans l'intention de faire le bien serait une personne morale. Ce n'est vrai que jusqu'à un certain point. Examinons un exemple récent: comme chef de la police politique de Khadafi, je torture des prisonniers pour leur extorquer des aveux car mon pays est en danger. Je pense que tout chef de la police politique, dans les mêmes circonstances, en ferait autant. Par conséquent, je suis parfaitement moral du point de vue kantien, dans la mesure où je pense que le principe de mon action peut devenir une loi universelle. mais ce raisonnement est faux. D'abord et avant tout, la torture va à l'encontre de la seconde maxime qui commande de traiter toujours l'homme - tout homme sans exception - comme une fin. La torture, au contraire, traite l'homme comme un moyen. En outre, ce chef de la police se constitue une morale « corporatiste »: il ne dit pas que chacun doit torturer tous les autres, mais que les chefs de la police doivent torturer certains citoyens dissidents. Par conséquent, sa règle n'est pas universelle. De plus, il pense que certaines circonstances (par exemple, la menace d'une révolte ou d'un coup d'État) sont déterminantes afin de justifier moralement son action. Mais Kant ne fait jamais appel aux circonstances. Les circonstances ne peuvent jamais en aucune manière modifier la loi morale, qui est a priori, et encore moins la contredire. Kant n'est pas Machiavel; c'est l'anti-Machiavel.

La fin doit pouvoir aussi commander toujours les moyens, qui doivent être en harmonie avec elle et subordonnés à elle. Un moyen tel que la torture détermine et qualifie la fin. Il n'en est pas indépendant, pas plus que la fin n'est indifférente aux moyens employés à la réaliser. Certains existentialistes, comme Albert Camus, Jean-Paul Sartre et Maurice Merleau-Ponty, reprendront largement ces thèmes peu après la Seconde Guerre mondiale, mais ils leur donneront une teneur très « personnaliste » et peu objective. Pour eux, ce qui est le plus important, c'est l'expérience morale individuelle, le fait de s'éprouver comme un être capable de décider, de se sentir poussé dans telle ou telle direction morale, pas l'impératif catégorique, le tamis objectif de la rationalité.

Une autre erreur d'interprétation de la morale kantienne consiste à en faire une morale de situation: bourgmestre, j'avais envie de faire profiter mes concitoyens de ma position ministérielle; à présent, je m'en repens, mais à l'époque où j'avais faim, je pensais qu'un affamé a le droit de tuer politiquement pour apaiser sa faim. À cette époque, j'ai agi moralement puisque j'ai pensé que le critère de mon action pouvait devenir une loi universelle. Il en va ici de même que dans l'exemple du chef de la police: parler de « cette époque-là », de « cette situation-là », d'un « politique » c'est justement contredire le principe même de l'universalité. Dans la seconde formulation de la maxime morale, en effet, il est question de « loi de la nature ». La morale de Kant n'est donc nullement une morale de la « bonne foi » ni une

morale de l' « instant bouleversant de la décision ». C'est une morale formelle inconditionnée, qui doit être conçue et vécue par tout homme dans ses moments les plus hauts de conscience rationnelle et universelle.

Kant s'est donc opposé à la peine de mort, à tous les châtiments physiques et à l'idée de peine expiatoire:

« L'homme est condamné à la liberté », il est obligé de vivre librement. Voilà une phrase qui n'est pas de Kant, mais qui s'applique bien à lui. Les existentialistes tireront de cette obligation, terrible et sublime à la fois, la matière de pièces de théâtre et de romans passionnants. On ne peut ni ne doit échapper à cette liberté. Pour Kant, toutefois, la liberté n'est pas le libre arbitre et la licence de faire ce que l'on veut; c'est un fait de la raison qui sert de fondement aux règles morales issues de l'autonomie, et pourtant nécessaires. C'est à partir d'elle qu'il faut redonner leur véritable dimension à la religion, à l'immortalité et à l'existence de Dieu.

Enfin, pour conclure ce petit tour d'horizon des types de morale possible, il me reste à en évoquer une très particulière à laquelle peu d'entre nous pensons. Il s'agit d'une morale qui ne vient ni d'ailleurs ni du dedans mais n'existe pas a priori, il s'agit de ce que Jean-Marie Guyau, philosophe français de la fin du 19^{ème} siècle, appelle la morale anomique. Une morale sans sanction ni obligation comme il la définit dans sa fameuse Esquisse parue en 1886.

A NOMIE est formé de l'alpha privatif et de Nomos, c'est donc l'absence de loi. Ce n'est pas dans le sens anarchiste qu'il faut entendre le terme mais bien dans le sens d'une morale qui serait d'abord une éthique, un style de chacun, une sculpture de soi écrirait Onfray. Une certaine idée de nous-mêmes sous tendue, sans transcendance universelle, comme chez Kant, par deux principes fondateur : l'expansion de la vie et la laïcité.

Expansion de la vie d'abord. Guyau est un contemporain de Darwin, the struggle of life est le concept à la mode mais on peut y trouver la légitimation de la guerre comme son contraire. En fait l'homme se distingue de l'animal par sa capacité de coopération, en d'autres mots sa fraternité. Il est capable de sacrifice, ce qui est arrivé l'y a peu au Japon en est la preuve éclatante. A partir de cette notion d'expansion de la vie on peut raisonner en toute matière.

La Laïcité, ni à la française, ni à la belge, doit dorénavant être comprise comme le maintien dans le domaine personnel, de l'éthique donc, de la vie privée, la spiritualité, c'est-à-dire les croyances, les convictions, l'esthétique (le goût dans tous les sens du terme) et la sexualité: ces trois notions qui font finalement le style de l'être, style vient de stylos, en grec la colonne, ce qui tient droit, il ne faut pas l'entendre au sens trivial du terme. Le reste appartient à l'ordre public et donc à la loi. Guyau conçoit l'individu, un peu à la manière de Nietzsche, comme un complexe de forces. Ainsi ces forces intérieures luttent les unes avec les autres et créent des facilités ou des résistances relatives à notre faculté d'agir. Alors, la sanction intérieure n'est plus directement liée à la valeur morale de nos actes, mais seulement à leur facilité d'accomplissement. Autrement dit, nous éprouvons de la satisfaction à faire ce vers quoi tend notre être et nous éprouvons du remord face à ce qui va contre la tendance de notre être. « Le remords acquiert une valeur lorsqu'il peut nous servir à quelque chose, lorsqu'il est la conscience d'une imperfection encore actuelle ». On retrouve ici une proximité avec ce que nous avons déjà dit de la sanction extérieure. A savoir que la sanction, intérieure ou extérieure, n'a de sens que si elle s'applique à changer l'homme pour l'avenir, c'est-à-dire si et seulement si elle a un pouvoir sur la volonté future de l'agent moral. Si le remords n'est qu'une forme négative de la nostalgie, alors il ne sert à rien, tout comme la sanction pénale ne sert à rien en tant qu'elle ne fait que punir un acte passé. Tout cela est très bien résumé dans la sentence commune que Guyau utilise: « ce qui est fait est fait ». Ainsi, si la sanction morale ne correspond pas au remords. Sur ce point il se distingue d'ailleurs des utilitaristes qui recherchent le plus de bonheur et le moins de souffrance possible. La souffrance, pour Guyau, peut être quelque chose qui nous renforce. Peut-être pourrait-on rapprocher cela de la célèbre phrase de Nietzsche : « Ce qui ne tue pas, rend fort ! » Alors, le remords peut revêtir un caractère moral s'il est issu de la volonté du sujet moral. Encore une fois, l'autonomie de l'individu joue un rôle important dans l'acquisition par le remords, d'un caractère moral. Si le remords est un conditionnement lié à l'éducation, à la culture, ou à autre chose, alors il est immoral. Par contre, si l'individu accepte le remords de façon autonome, alors il peut être considéré comme moral dans une certaine mesure..

Ainsi, la sanction intérieure, et plus particulièrement le remords, peut être comprise de deux points de vue. Ou bien comme une souffrance relative à un acte passé, dès lors la sanction intérieure est immorale et inutile. Ou bien comme la prise de conscience d'une libre volonté de son imperfection, prise de conscience menant le sujet moral à se modifier en vue de la persévérance dans l'être, dès lors la sanction intérieure acquiert une utilité et une certaine valeur morale. Mais ajoutons, que si le remords est une prise de conscience autonome, il n'est alors plus véritablement une sanction, mais plutôt une étape d'un processus d'évolution tendant à conserver et à accroître la vie. C'est pourquoi « la sanction intérieure, ainsi que toutes les autres, ne se justifie que comme un moyen d'action. »

La loi morale est alors celle de l'amour et de la fraternité. Loi qui peut tout à fait être en accord avec la loi fondamentale que représentent pour Guyau la conservation et l'accroissement de la vie. La sanction est alors reconnaissance de l'amour de l'autre et de son appartenance à une même communauté. La sanction serait donc un

« non-amour en retour », le rejet fraternel.

La fraternité de Guyau ne s'arrête pas à l'homme mais s'applique à toute la nature. « La loi morale n'est donc au fond qu'une loi sociale, et ce que nous avons dit des rapports actuels entre les hommes vaut aussi pour les rapports idéaux de tous les êtres les uns avec les autres. » il faudrait qu'existe déjà une fraternité d'essence entre les êtres : « toutes les volontés qui constituent la nature sont d'essence et de direction analogues, de manière à converger vers le même point. » C'est pourquoi « Selon cette doctrine, l'idée de sanction vient se fondre dans l'idée plus morale de « coopération » ». En effet, on ne peut ici qu'être frappé par la dimension vitaliste de la théorie de Guyau. La vie, sous toutes ses formes, est LA LOI unique. « nous pouvons même dire qu'on nous transporte ici dans une région supérieure à celle de la justice proprement dite : c'est la région de la fraternité. »

L'idée même de sanction n'est plus répressive ou normative, elle est un don.

En matière de morale donc, pour Guyau, la seule sanction est la sanction de fraternité, celle qui nous bannit de la communauté, celle que Socrate ne peut supporter.

Certains puisent ailleurs, dans l'hétéronomie, transcendante, verticale parfois, horizontale souvent, le fondement de leur conduite.

Nous sommes souvent Kantiens sans le savoir. Donc autonomes

Nous aurions tous intérêt à découvrir Guyau et faire de l'anomie un principe fondateur.

Le reste n'est que folklore.

En bref, puisons partout notre morale, pour en faire notre bien le plus précieux, notre éthique.

Vitalisme et laïque.

Philippe Halleux

Maison de la Laïcité Ourthe & Aisne

Pour continuer...

- Qui est Gyges ?
- Résumez son histoire. En quoi fonde-t-elle la morale.
- Distinguez morale et éthique.
- Quelles sont les sources de la morale ?
- Quels sont les types de morale ou d'éthique ?
- Quelle différence entre Kant et les existentialistes ?
- Que propose Jean-Marie Guyau ?